

Programme réglementaire

Le parcours est organisé en deux séquences complémentaires. La théorie est intégrée aux situations pratiques pour faciliter une utilisation consciente et sûre de la boîte manuelle.

SÉQUENCE 1

Trafic nul ou faible • 2 h minimum

Découvrir les commandes d'un véhicule manuel ; identifier et utiliser le point de patinage ; démarrer, s'arrêter et changer de rapport ; réaliser un démarrage en côte sans mettre en danger les autres usagers.

SÉQUENCE 2

Voies ouvertes à la circulation • 5 h minimum

Choisir le rapport adapté à la situation ; utiliser la boîte de manière rationnelle et sûre ; adapter l'allure et la trajectoire ; observer l'environnement, anticiper les situations et mobiliser les principes d'éco-conduite.

Les attentes pendant la formation.

Être présent sur l'ensemble des séquences, participer activement, respecter les consignes de sécurité et signaler toute difficulté à l'enseignant. La progression dépend de l'engagement de l'élève et de l'observation des règles de sécurité.

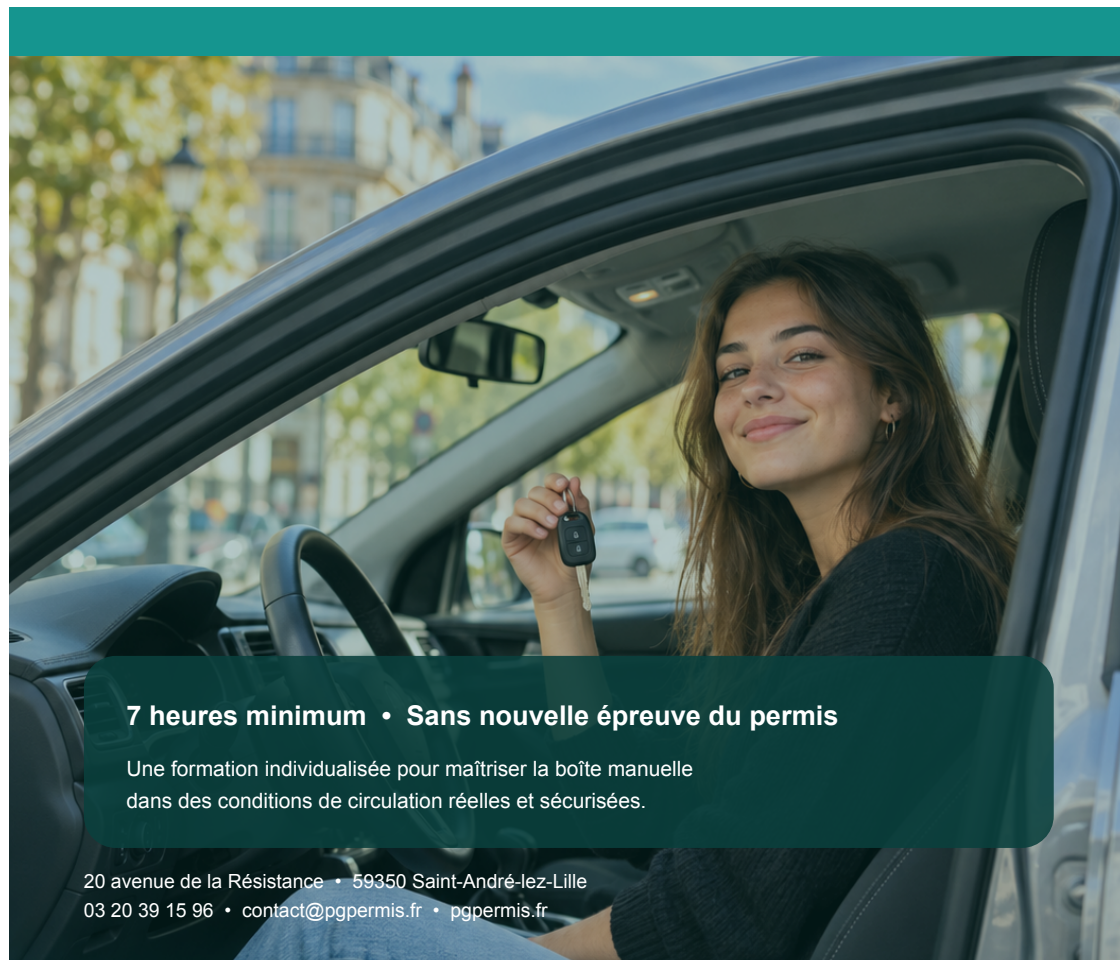
Une question sur ton dossier ? L'accueil et ton enseignant peuvent t'expliquer les conditions d'entrée, le déroulement de la formation et les démarches après délivrance de l'attestation.



FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Levée du code 78

Conduire une boîte manuelle après un permis B automatique



7 heures minimum • Sans nouvelle épreuve du permis

Une formation individualisée pour maîtriser la boîte manuelle dans des conditions de circulation réelles et sécurisées.

20 avenue de la Résistance • 59350 Saint-André-lez-Lille
03 20 39 15 96 • contact@pgpermis.fr • pgpermis.fr

Passer à la boîte manuelle

Cette formation s'adresse au titulaire d'un permis B limité à la boîte automatique par le code 78, lorsque cette restriction n'est pas liée à un motif médical. Elle permet d'acquérir les repères nécessaires pour conduire une voiture à boîte manuelle en sécurité.

UN APPRENTISSAGE COURT, MAIS EXIGEANT

1

Une formation individuelle

Elle est dispensée par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, sur un véhicule de catégorie B équipé d'une boîte manuelle.

2

Au moins 7 heures

La durée réglementaire minimale est de 7 heures. Une partie peut être réalisée sur simulateur, dans la limite de 2 heures ; le reste se déroule dans le véhicule-école.

3

Prendre en main la mécanique

La première séquence dure au moins 2 heures, en trafic nul ou faible : découverte du point de patinage, démarrage, passage des rapports et démarrage en côte en sécurité.

4

Circuler avec autonomie

La seconde séquence dure au moins 5 heures sur voies ouvertes. Elle porte sur l'utilisation rationnelle et sûre de la boîte, l'adaptation de l'allure, la trajectoire et l'éco-conduite.

À noter. Depuis le 1er mars 2024, aucun délai d'attente de trois mois n'est exigé avant d'entrer en formation. Les conditions personnelles restent vérifiées avant l'inscription.

À l'issue des 7 heures

L'objectif n'est pas de repasser le permis. Il est de vérifier que tu as participé activement à l'ensemble de la formation et que la conduite d'un véhicule manuel est abordée avec la sécurité attendue.

PAS DE NOUVEL EXAMEN

La formation ne comporte pas d'épreuve pratique supplémentaire du permis de conduire. Elle ne dispense toutefois ni de l'assiduité ni de l'implication nécessaires pendant les séquences de conduite.

UNE ATTESTATION DE SUIVI

Lorsque les conditions de réalisation sont remplies, l'établissement délivre l'attestation réglementaire. Elle atteste le suivi de la formation et doit être conservée avec soin.

PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS

Sur le territoire national, l'attestation accompagnée du titre de conduite B limité à la boîte automatique (ou du document admis qui en tient lieu) permet de conduire une boîte manuelle pendant quatre mois à compter de sa délivrance.

APRÈS CE DÉLAI

Un titre de conduite mis à jour, sur lequel la mention 78 est levée, devient nécessaire. Les démarches utiles et les pièces à conserver te sont précisées avec l'attestation.